



Genève, le 14 mars 2019  
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale (DCS) et du département des infrastructures (DI)**

**Libération du site Porteous: les travaux en vue de la réalisation d'un centre culturel peuvent aller de l'avant**

**Le collectif Porteous a informé l'Etat de Genève de son départ du bâtiment situé sur le site de l'ancienne station d'épuration d'Aïre. Une commission devra définir les missions du futur centre culturel qui y sera réalisé.**

Le Conseil d'Etat prend acte avec satisfaction de la libération du bâtiment Porteous acceptée par le collectif. Cette libération constitue une étape réjouissante dans la volonté du Conseil d'Etat d'attribuer ce site au département de la cohésion sociale (DCS) en vue d'y réaliser un centre culturel. D'entente avec les membres du collectif, des représentants du département de la cohésion sociale et de l'office cantonal des bâtiments (OCBA) se rendront sur place lundi 18 mars afin de sécuriser les lieux et procéder aux relevés techniques du bâtiment.

Afin de permettre aux membres du collectif de continuer leurs activités à proche distance du site, des containers seront installés dans le courant de la semaine prochaine.

Cette libération du bâtiment entraîne par ailleurs le retrait de la plainte pénale visant le collectif pour occupation illicite du site propriété de l'Etat.

La réalisation d'un centre dédié à des projets culturels peut désormais démarrer, avec la constitution d'une commission ad hoc, constituée d'experts, internes et externes à l'administration. Des membres du collectif Porteous rejoindront également cette commission. Cette dernière devra définir les missions du futur lieu culturel ainsi que déterminer les principes d'affectation du bâtiment et les éléments programmatiques pour l'occupation des lieux. Lorsque ce programme aura été arrêté, il s'agira d'obtenir les financements permettant les travaux de rénovation et de transformation appropriés en fonction des besoins et des objectifs définis.

Le processus démarrera immédiatement après que l'office cantonal des bâtiments aura confirmé la libération des lieux. Le département de la cohésion sociale, en collaboration avec le département des infrastructures, entend poursuivre les travaux avec célérité dans le but de doter le canton et la région d'un nouveau site culturel emblématique. Il se réjouit que cet édifice patrimonial important héberge à l'avenir des acteurs culturels.

*Pour tout complément d'information:*

*M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, 078 674 69 95*

*M. Roland Godel, porte-parole, DI, 078 802 90 07*